

que c'est à eux qu'il peut faire le plus de bien, en leur donnant des idées justes sur le rôle et sur les droits de cette société parfaite qu'est l'Eglise.

Une initiative qui nous a fait grand plaisir, c'est le cours de droit public que S. G. Mgr Labrecque vient d'instituer à Chicoutimi, et qui est peut-être commencé en ce moment. Ce cours, qui aura pour base le livre de Mgr Paquet, a été confié à un éminent professeur, M. l'abbé J.-A. Tremblay, directeur du grand séminaire de Chicoutimi. Ceux qui ont été ses élèves, savent combien l'enseignement de ce professeur est pratique, vivant et limpide; ses conférences, dont les sujets seront d'ailleurs si intéressants par eux-mêmes, ne pourront manquer d'être très attachantes. A ce cours assisteront les séminaristes, les élèves des classes supérieures du petit séminaire, et les citoyens de Chicoutimi qui désireront s'instruire sur les questions traitées.

Nous avons dit que le *Droit public de l'Eglise* a été parfaitement accueilli. Naturellement, NN. SS. les évêques ont été les premiers à féliciter et à remercier l'auteur de son beau travail et du service qu'il a rendu à l'Eglise en l'exécutant. Nous sommes heureux, et nos lecteurs le seront aussi, d'avoir obtenu de Mgr Paquet l'autorisation de publier ici, parmi ces approbations épiscopales, celles des évêques de Trois-Rivières, de Sherbrooke et de Saint-Hyacinthe. Nous les ferons suivre, grâce toujours à la même bienveillance, d'un extrait d'une lettre du R. P. Lépiciér, de l'institut des Servites, le successeur si distingué du cardinal Satolli dans la chaire de théologie de la Propagande.

Toutes ces appréciations élogieuses et très autorisées montreront que nous n'avons pas exagéré, quand nous avons parlé de la grande valeur de la dernière œuvre de Mgr Paquet.

Lettre de S. G. Mgr Cloutier

Les Trois-Rivières, 3 décembre 1908.

Monseigneur,

Tous les catholiques salueront avec un réel bonheur l'apparition de votre *Droit public de l'Eglise*. Nous avons un